



Esch-sur-Alzette, le 21 mars 2022

**Concerne : Demande de mise à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 25 mars 2022.**

Monsieur le Maire,  
Messieurs les Échevins,

Conformément à l'article 13 de la loi communale et conformément au règlement intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte cette demande de mise à l'ordre du jour de la séance du 25 mars 2022 d'un point concernant l'installation de haut-parleurs sur le mobilier public de la rue de l'Alzette à des fins de diffusion de musique.

Il nous importe de discuter d'une réglementation de la diffusion de musique dans l'espace public, en l'occurrence la rue de l'Alzette.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération,

Line Wies  
Conseillère communale